

moins que nous puissions faire pour des gens qui se sont tellement sacrifiés. Si nous vivons dans un pays libre, ce n'est pas par hasard, mais bien parce que les hommes et les femmes qui ont servi dans l'armée, la marine, l'aviation et la marine marchande, ainsi que beaucoup d'autres personnes, ont bien voulu risquer leur vie pour la cause de la liberté lorsque celle-ci était menacée. Beaucoup ont fait le sacrifice suprême et beaucoup d'autres ont subi des blessures. C'est grâce à eux si nous sommes libres aujourd'hui.

Monsieur le Président, en cette veille du 11 novembre, date à laquelle les députés vont participer dans tout le pays à des cérémonies du Souvenir, assurons-nous que nous avons effectivement gardé la foi avec ceux qui ont servi le Canada en temps de guerre.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat. Le projet de loi modifie plusieurs lois qui ont notre appui.

Le Nouveau Parti démocratique trouve beaucoup de bon dans ce projet de loi. Par exemple, nous notons avec plaisir que dans le cas d'anciens combattants qui meurent sans laisser d'héritiers, le projet de loi oblige le gouvernement à verser leur succession dans un fonds de fiducie qui servira à d'autres anciens combattants au lieu de le verser dans le Trésor public selon la pratique vieille de plusieurs années qu'il était temps de corriger.

Nous sommes contents que l'allocation pour soins soit accordée aux veuves de la catégorie 2. Nous voyons avec plaisir disparaître l'examen des ressources dans le cas d'enfants handicapés survivants. Nous avons d'ailleurs toujours été contre l'examen des ressources dans les programmes sociaux.

Dans l'ensemble, c'est une mesure législative progressiste. Elle accorde des allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge et inscrit dans le droit statutaire certaines des pratiques les plus généreuses du ministère des Anciens combattants.

En particulier, la loi accorde maintenant des allocations aux anciens combattants invalides pour l'usure des vêtements. Je félicite encore une fois le ministre de cette mesure positive.

Toutefois, le gouvernement refuse d'écouter les électeurs ou même les critiques constructives, ou il en est incapable. Nous avons donc été étonnés et ravis de voir le ministre des Anciens combattants se rendre aux recommandations d'organismes comme la Légion royale canadienne, l'Army, Navy and Air Force Veterans Association—je suis membre des deux—et le Conseil national des Anciens combattants du Canada, et apporter des amendements au projet de loi C-87 pour tenir compte de leurs préoccupations.

Initiatives ministérielles

Encore une fois, je félicite le ministre. Il a fait preuve d'une sensibilité que nous apprécions tous.

Une partie du projet de loi C-87 porte sur les activités du Tribunal d'appel des anciens combattants. Une de ses dispositions prolonge le mandat des membres en les faisant passer de cinq et trois ans à sept et cinq ans respectivement. Nous y voyons là aussi une mesure positive visant à permettre aux membres du Tribunal d'accroître leur compétence dans leurs fonctions avant de devoir les quitter.

Je voudrais profiter à nouveau de l'occasion pour féliciter le gouvernement de la qualité des nominations qu'il a faites au Tribunal d'appel des anciens combattants. Il est juste de dire que plusieurs des nominations du gouvernement actuel aux offices et commissions ont été moins que judicieuses et appropriées. Heureusement, les nominations au Tribunal d'appel des anciens combattants, non seulement de la part du gouvernement actuel mais aussi des gouvernements précédents, sont restées étrangères à la ruée sur l'assiette au beurre.

En fait, je voudrais féliciter publiquement, à la Chambre des communes, le Tribunal d'appel pour l'excellent travail qu'il a accompli au fil des années. Je dirai humblement que j'aimerais voir le gouvernement actuel, ou le prochain—qui pourrait être formé par mon parti—prendre les mesures voulues pour veiller à ce que les nominations au Tribunal d'appel des anciens combattants demeurent relativement non entachées d'esprit de parti.

Tandis que je parle du Tribunal d'appel des anciens combattants, je voudrais suggérer au ministre de songer à présenter bientôt une mesure législative qui permettrait au Tribunal de tenir de temps à autre des audiences d'un bout à l'autre du pays. Il pourrait se présenter une situation où un ancien combattant désireux de faire appel n'est pas satisfait de l'avocat-conseil des pensions qui a plaidé en sa faveur lorsqu'il a soumis sa demande et veut comparaître lui-même ou se faire représenter par un avocat. Cela veut dire que l'un d'eux ou les deux doivent se rendre à Charlottetown.

Dans ces cas-là, une ou deux fois par année, le Tribunal devrait tenir des audiences en divers endroits du Canada pour faire en sorte que l'ancien combattant soit satisfait de la représentation qu'il peut obtenir.

C'est avec des sentiments contradictoires que je dis que le ministre que dirige le ministre est chargé de répondre aux besoins d'anciens combattants de moins en moins nombreux. Je ne peux vous dire à quel point je suis content qu'il en soit ainsi, mais il faut faire encore plus et à l'avenir il devra y avoir d'autres améliorations et augmentations.